

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 01475

Numéro SIREN : 502 724 982

Nom ou dénomination : BUSINESS EXECUTIVE INTERNATIONAL

Ce dépôt a été enregistré le 16/10/2020 sous le numéro de dépôt 37550



SAS BUSINESS EXECUTIVE INTERNATIONAL

38 Boulevard d'Argenson

92200 NEUILLY-SUR-SEINE



COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019



Direction Générale des Finances Publiques **IMPOT SUR LES SOCIETES**

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012019 et clos le 31122019		Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐					
Adresse du service où doit être déposée cette déclaration SIE NEUILLY CHAUMEAU RUE CHAUMEAU 92200 NEUILLY-SUR-SEINE		Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :			
A IDENTIFICATION SAS BUSINESS EXECUTIVE INTERNATIONAL 38 Boulevard d'Argenson 92200 NEUILLY-SUR-SEINE		B ACTIVITE Activités exercées (souligner l'activité principale) : Conseils Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐			
Identification du destinataire 92200 NEUILLY-SUR-SEINE <table border="1"> <tr> <td>Insp. IFU</td> <td>N° dossier</td> <td>50272498200017</td> <td>N° Siret</td> </tr> </table>			Insp. IFU	N° dossier	50272498200017
Insp. IFU	N° dossier	50272498200017	N° Siret		
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :					

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % ou au taux de 31 %	Bénéfice imposable au taux de 28 %	Bénéfice imposable au taux de 15 %	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %			
Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %	Autres plus-values imposables au taux de 19 %	Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %	Plus-values exonérées art. 238 quinquies	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zones franches urbaines ☐	Pôle de compétitivité ☐	
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐	Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐	Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	Autres dispositifs ☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2)	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ComptabiliteExpert

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable : SAS AVENTY

46 Rue de Provence
75009 PARIS

01 48 74 50 00

- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur conventionné :

N° d'agrément

SAS BUSINESS EXECUTIVE INTERNATIONAL
31122019

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

1 **BILAN - ACTIF**

DGFIP N° 2050 2020

Designation de l'entreprise : SAS BUSINESS EXECUTIVE INTERNATIONAL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12				
Adresse de l'entreprise : 38 Boulevard d'Argenson		Durée de l'exercice précédent * 12				
Numéro SIRET * 5 0 2 7 2 4 9 8 2 0 0 0 1 7		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le 31122019	N-1 31122018			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3	Net 4			
ACTIF IMMOBILISE *	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	BI		
		TOTAL (II)	BJ	BK		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	CA		1 358
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE		1 415
	Disponibilités	CF	CG	6 685	3 353	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI			
	TOTAL (III)	CJ	CK	6 685	6 126	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	6 685	6 126	

Désignation de l'entreprise SAS BUSINESS EXECUTIVE INTERNATIONAL		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :)	DA	4 000	4 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	400	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	756	
	Report à nouveau	DH		(701)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	537	1 857
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		DL	5 692	5 156
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	110	CFE
	TOTAL (III)	DR	110	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		
	Dettes fiscales et sociales T/A	DY	883	970
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	EB			
	EC	883	970	
	ED			
	EE	6 685	6 126	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	883	970
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

Désignation de l'entreprise : SAS BUSINESS EXECUTIVE INTERNATIONAL		Néant ☐ *						
		Exercice N		Exercice (N-1)				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	10 000	FH		FI	10 000	
		FJ	10 000	FK		FL	10 000	
	Chiffres d'affaires nets*						10 000	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	3	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	10 000	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	9 628	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	110	
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ	93	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	9 738
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	262
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	126	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	275	
Total des produits financiers (V)						GP	275	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	44	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		

Désignation de l'entreprise SAS BUSINESS EXECUTIVE INTERNATION										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH			
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	10 275	10 128	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	9 738	8 271	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	537	1 857	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont { produits de locations immobilières								HY			
		{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG			
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier *								HP			
		{ - Crédit-bail immobilier								HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG CRDS) A5								A2		93	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9												
	dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8												
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N		
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N		
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Désignation de l'entreprise **SAS BUSINESS EXECUTIVE INTERNATION** Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	
				1	Consecutives à une reévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
					2	3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
	Constructions					
	Sur sol propre [Dont Composants L9]		KJ		KK	KL
	Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]		KM		KN	KO
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Composants M2]		KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]		KS		KT	KU
	Autres immobilisations corporelles					
	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW	KX
	Matériel de transport *		KY		KZ	LA
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC	LD
FINANCIERES	Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
	Avances et acomptes		LK		LL	LM
	TOTAL III		LN		LO	LP
	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
	Autres participations		8U		8V	8W
	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U	1V
	TOTAL IV		LQ		LR	LS
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		OG		OH	OJ

CADRE B IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence
				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	3	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
				1	2		4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CO		DO	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV		LW	1X
CORPORELLES	Terrains		IP	LX		LY	LZ
	Constructions						
	Sur sol propre		IQ	MA		MB	MC
	Sur sol d'autrui		IR	MD		ME	MF
	Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS	MG		MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ		MK	ML
	Autres immobilisations corporelles						
	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU	MM		MN	MO
	Matériel de transport		IV	MP		MQ	MR
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS		MT	MU
FINANCIERES	Emballages récupérables et divers *		IX	MV		MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ		NA	NB
	Avances et acomptes		NC	ND		NE	NF
	TOTAL III		IY	NG		NH	NI
	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	OU		M7	OW
	Autres participations		IO	OX		OY	OZ
	Autres titres immobilisés		1I	2B		2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières		1J	2E		2F	2G
	TOTAL IV		1B	NJ		NK	2H

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31 12 2019

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS BUSINESS EXECUTIVE INTERNATION**Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan, de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS BUSINESS EXECUTIVE INTERNATIONAL**

Néant ☐ *

CADRE A

**SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	PF	PG	PH
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL III		QU	QV	QW	QX
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	OP	OQ	ØR

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I - II - III - IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP - NQ - NR)	NW	Total général non ventilé (NS - NT - NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

CADRE C

**MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES ***

Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissements

Montant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Désignation de l'entreprise : SAS BUSINESS EXECUTIVE INTERNATION								Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C	110	5D		5E	110
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV	110	TW		TX	110
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U		9V		9W		9X	
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C		UB	110	UC		UD	110
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE		UF					
		UG		UH					
		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS BUSINESS EXECUTIVE INTERNATION				Néant ☐ *			
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX		VT		VU		VV
	RENOIS	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
(1) des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B					
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	883	883			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	883	VZ	883		
Emprunts souscrits en cours d'exercice		VI		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac-	VI	

Désignation de l'entreprise : SAS BUSINESS EXECUTIVE INTERNATION										Néant ☐ *		Exercice N. clos le : 31122019	
I. REINTEGRATIONS										BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art 39-4 du C G I) et autres amortissements non déductibles		WE		XE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW				
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7		
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %								I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								WN			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										WO			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		WQ			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
TOTAL I										WR			
II. DEDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		537	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WS			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises sounises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WH		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation								WW		
	Produit net des actions et parts d'intérêts :										XB		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										I6		
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *										WZ		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *										XA		
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5		
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA		
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies et octies A)		QV		Bassin d'emploi a redynamiser (art. 44 duodecies)		IF		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC		
	Bassin urbain a dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XS		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH		Créance dé gagée par le report en arriere de déficit		ZI		
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dt ded exc (art 39 decies A)		YA		Dt ded exc (art 39 decies B)		YB		Dt ded exc (art 39 decies C)		YC	
										Dt ded exc (art 39 decies D)		YD	
Dédutions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										YG			
III. RESULTAT FISCAL										TOTAL II		Y2	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)										XI		537	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL		XJ	
Déficits antérieurs imputables à l'exercice de l'exercice clos le 31/12/2019													

2058A - Réintégrations diverses
au 31/12/2019

Libellé	Montant
Totalisation	

2058A - Déductions diverses

au 31/12/2019

Libellé	Montant
---------	---------

Totalisation

**DEFICITS, INDEMNITES POUR CONGES A PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2020

Désignation de l'entreprise SAS BUSINESS EXECUTIVE INTERNATION		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DEFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	4 987	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	537	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	4 450	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A. ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	4 450	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZI		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

**TABEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP N° 2058-C 2020

Désignation de l'entreprise : SAS BUSINESS EXECUTIVE INTERNATI										Néant ☐ *	
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(701)	AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	1 857		- Autres réserves	ZD		756			
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau	ZG			400		
TOTAL I		OF	1 156	TOTAL II		ZH		1 156			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8				XQ	2 520		2 520			
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	592		500			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	6 516		5 009			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	9 628		8 029			
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	110		105			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS				9Z						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	110		105			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019) *				OB						
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%		
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP										
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0				ZR						
REGIME DE GROUPE *	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA										
REGIME DE GROUPE *	Plus-values à 15%				JK			Plus-values à 0%	JL		
	Plus-values à 19%				JM			Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble JD							Plus-values à 0%	JO		
	Plus-values à 15%				JN			Imputations	JF		
	Plus-values à 19%				JP						
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise : **SAS BUSINESS EXECUTIVE INTERNATI**

Néant ☐ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
		TOTAL 2			

B. PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES AFFORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS BUSINESS EXECUTIVE INTERNATI**

Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①*	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2022.

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS BUSINESS EXECUTIVE INTERNATI				Néant ☐ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS BUSINESS EXECUTIVE INTERNATI		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01012019 et clos le : 31122019		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	10 000
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	10 000
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	7 108
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	7 108
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	2 892
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.		
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	UY	

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/0⁽¹⁾Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 5 0 2 7 2 4 9 8 2 0 0 0 1 7

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS BUSINESS EXECUTIVE INTERNATION

ADRESSE (voie) 38 Boulevard d'Argenson

CODE POSTAL 92200

VILLE NEUILLY-SUR-SEINE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 50272498200017

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS BUSINESS EXECUTIVE INTERNATION

ADRESSE (voie) 38 Boulevard d'Argenson

CODE POSTAL 92200

VILLE

NEUILLY-SUR-SEINE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Balance des comptes fournisseurs

Edition Provisoire		Du 01/01/2019 au 31/12/2019		Exprimé en euros	
				Sld 31/12/2019	
N° Compte	Intitulé	Rév.Sup.	Débiteur	Créditeur	Sld 31/12/2018
F401GRE	Compte n°F401GRE				
Total Fournisseurs					

Balance des comptes généraux

Edition Provisoire

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Exprimé en euros

N° Compte	Intitulé	Sld 31/12/2019		Sld 31/12/2018
		Rév.Sup.	Débiteur Créditeur	
1010000000	Capital		4 000,00	-4 000,00
1061000000	Réserve légale		400,00	
1068000000	Autres réserves		755,62	
1100000000	REPORT A NOUVEAU SOLDE CREDIT			-7 292,86
1190000000	REPORT A NOUVEAU SOLDE DEBIT			7 994,29
1200000000	Résultat de l'exercice			
1290000000	RESULTAT DE L'EXERCICE (PERTE)			
1550000000	Prov. pour impôts		110,00	
Total Classe	1		5 265,62	-3 298,57
			5 265,62	
40	Collectif fournisseur			
4455100000	TVA A DECAISSER		776,00	-970,00
4456600000	TVA DEDUCTIBLE ABS <i>autres biens et services</i>		106,11	1 115,68
4456700000	CREDIT TVA A REPORTER			242,00
4457000000	TAXES SUR LE CA COLLECTE			
4457119000	TVA coll. Ventes _ 19,6 %		0,46	-0,46
Total Classe	4		882,57	387,22
			882,57	
5080000000	Autres VM et cr_ances assimil_			1 415,40
5120100000	BRED		6 684,82	3 353,00
Total Classe	5		6 684,82	4 768,40
			6 684,82	
6130000000	LOCATIONS		2 520,00	2 520,00
6181000000	DOCUMENTATION GENERALE			
6220000000	REMUN D'INTERMED & HONORAIRES		500,00	500,00
6227000000	FRAIS D'ACTES & CONTENTIEUX		91,76	
6250000000	DEPLACEMENTS.MISSIONS.RECEPTIO		6 258,47	4 781,62
6270000000	Services bancaires et assimil_		257,77	227,37
6351100000	CONTRIBUTION ECO TERRITORIALE		110,00	105,00
6460000000	COTISATIONS PERSON.EXPLOITANT			93,00
6610000000	Charges d'int_r_ts			44,38
Total Classe	6		9 738,00	8 271,37
			9 738,00	
7000000000	VENT PROD FAB PREST SERV MARC			-10 000,00
7060000000	Prestations de services		10 000,00	
7580000000	PROD DIVERS DE GEST COURANTE			-2,91
7640000000	REVENUS DES VAL MOB DE PLACEM		0,01	-125,51
7670000000	Produits nets ces.val.mob.plct		274,62	
Total Classe	7		10 274,63	-10 128,42
			10 274,63	
Total Bilan			6 684,82	1 857,05
			536,63	
Total Gestion - Bénéfice	536,63		9 738,00	-1 857,05
			536,63	
Total Cumulé			16 422,82	16 422,82

Récapitulation de la Balance

Edition provisoire

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Exprimé en euros

Intitulé		Sid 31/12/2019		Sid 31/12/2018
		Débiteur	Créditeur	
Total Fournisseurs				
Total Classe	1		5 265,62	-3 298,57
			5 265,62	
Total Classe	4		882,57	387,22
			882,57	
Total Classe	5	6 684,82		4 768,40
		6 684,82		
Total Classe	6	9 738,00		8 271,37
		9 738,00		
Total Classe	7		10 274,63	-10 128,42
			10 274,63	
Total Balance		16 422,82	16 422,82	
Total Bilan		6 684,82	6 148,19	1 857,05
		536,63		
Total Gestion		9 738,00	10 274,63	-1 857,05
Bénéfice 536,63			536,63	

SAS BUSINESS EXECUTIVE INTERNATIONAL
Société par actions simplifiées au capital de 4 000 euros

38, Boulevard d'Argenson
92200 NEUILLY SUR SEINE

N° Siret : 502 724 982 00017 APE : 7022Z

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU
16 JUIN 2020

Le jeudi 16 juin, à dix-huit heures, les associés se sont réunis au 38, Boulevard d'Argenson à Neuilly sur Seine en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur ESPANNET Bernard, propriétaire de 360 parts.

Madame ESPANNET Laurence, propriétaire de 40 parts

Total des parts présentes ou représentées : 400 parts composant le capital social.

Monsieur ESPANNET Bernard préside la séance en qualité de Président.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies de la lettre de convocation remise en main propre ;
- Le rapport de gestion de la gérance ;
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Ratification de la rémunération de la gérance ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 lesquels font apparaître un bénéfice de 536,63 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition du gérant, l'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 536,69 euros, de la manière suivante :

- à hauteur de 0 euros en réserve légale
- à hauteur de 0 euros en report à nouveau
- à hauteur de 755,62 + 536,63 soit 1292,25 euros en autres réserves

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, les associés prennent acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes et de réserves au cours des derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate l'absence de rémunération du Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

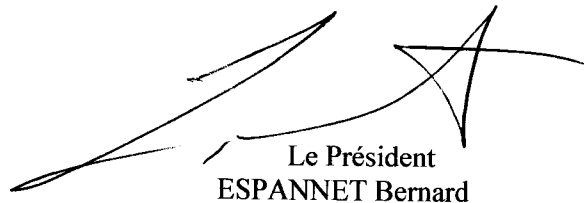
CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-neuf heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président,



Le Président
ESPANNET Bernard

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après

Représentée

☒ par son représentant légal (Qualité et identité)

☐ par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société (Qualité et identité) :

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

nom: ESPANNET

prénom: Bernard

adresse ou dénomination: 38 Boulevard d'Angoulême

..... 92200 Neuilly / Seine

adresse du siège: (idem)

numéro unique d'identification- (Siren): 502 724 982

Signature

Business Executive International

